

CRAC n° 187 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 13 juillet 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'église Notre-Dame d'el Vaux de Thuin ».....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sylvie Muratore à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'urgence d'agir pour sauvegarder le patrimoine classé sur le site du SparkOh! ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sylvie Muratore – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sylvie Muratore à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'éventuelle stratégie régionale de capitalisation et de valorisation des relevés numériques du patrimoine wallon ».....	3
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sylvie Muratore – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la troisième table ronde de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 sur les enjeux énergétiques »....	4
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Jori Dupont à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'appel à projets « Mini-accueils » ».....	5
Intervenants : Mme la Présidente – M. Jori Dupont – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Loris Resinelli à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour le domaine de Claire-Fontaine ».....	7
Intervenants : Mme la Présidente – M. Loris Resinelli – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement du tourisme d'aventure comme levier d'attractivité de la Wallonie ».....	9
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir touristique du site de l'abbaye d'Aulne et le risque de fin d'un bail emphytéotique d'un restaurant du site ».....	10
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les conséquences touristiques de l'annulation des reconstitutions historiques de Ligny et Waterloo ».....	11
Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la concrétisation des investissements structurants du site des lacs de l'Eau d'Heure ».....	12
Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	

Question orale de Mme Anne Laffut à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la place de l’HORECA dans la promotion touristique wallonne »..... 13

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Anne Laffut – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les retombées du projet européen « Destination Terrils II » pour le Pays de Charleroi »..... 14

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

LISTE DES INTERVENANTS..... 17

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 18

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Patricia Van Walle, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – La Commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

**de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,**

sur « l'église Notre-Dame d'el Vaux de Thuin »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'église Notre-Dame d'el Vaux de Thuin ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'église Notre-Dame d'el Vaux de Thuin, fondée au VIII^e siècle, est classée comme monument au patrimoine wallon depuis 1984. Initialement construite dans un style roman, l'église a été remaniée au XVI^e siècle et intègre depuis des éléments gothiques, parmi lesquels le percement de fenêtres de style gothique. L'édifice s'inscrit dans un ensemble classé comme site, comprenant notamment l'escalier situé sous le chœur et le square du Moustier.

Son état suscite toutefois de vives inquiétudes. À la suite de l'apparition de fissures dans le plafonnage du chœur, la Ville de Thuin a mandaté un ingénieur en stabilité afin d'évaluer l'état de l'édifice. Cette expertise a mis en évidence d'importants problèmes de stabilité,

principalement au niveau de la façade située rue du Moustier.

Une première phase de travaux de stabilisation s'est achevée au début de l'année 2025. Elle ne constitue cependant qu'une étape préalable à une rénovation plus complète. Des échafaudages sont toujours en place et des contrôles réguliers de la stabilité doivent être réalisés afin d'intervenir rapidement en cas de nouvelle dégradation.

Pouvez-vous faire le point sur le dossier de la rénovation de l'église Notre-Dame d'el Vaux ? Quel accompagnement l'Agence wallonne du patrimoine a-t-elle déjà apporté à la Ville de Thuin dans ce dossier ? Un projet de rénovation a-t-il été soumis à l'AWaP ? Le cas échéant, celui-ci a-t-il été validé ? Une demande de subvention a-t-elle été introduite auprès de l'AWaP pour la réalisation des travaux nécessaires ? Le cas échéant, quel est le taux de subventionnement applicable ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'état sanitaire de l'église Notre-Dame d'el Vaux a incité la Ville de Thuin à contacter l'AWaP afin que celle-ci puisse effectuer une visite sur place, et ce, avant la marche de la Pentecôte en 2023.

Une réunion d'urgence s'est tenue en présence de l'AWaP le 3 mai 2023, à la suite de laquelle la Ville a mandaté un bureau d'études en stabilité pour une première mission. Le rapport de ce dernier a été présenté le 7 novembre 2023, lors du comité d'accompagnement patrimonial qui a approuvé les mesures de protection suggérées.

Les travaux de stabilisation provisoire ont ensuite été adjugés le 5 février 2024, entamés en novembre de la même année et réceptionnés en février 2025. Leur montant se chiffre à 103 456 euros TVA comprise.

Ces interventions conservatoires d'urgence sont soutenues par la Région puisque je vais prochainement procéder à la signature d'un arrêté d'octroi de subvention d'un montant de 49 000 euros, ce qui représente 50 % des dépenses éligibles comprises dans le montant total des travaux.

Parallèlement à cela, l'AWaP est en attente de la désignation par la Ville de Thuin d'un auteur de projet en vue d'une mission globale de stabilisation de l'église et d'une demande d'autorisation patrimoniale. Les agents de l'AWaP se tiennent à disposition de la Ville et de son futur auteur de projet, pour accompagner et conseiller au mieux les différentes parties prenantes dans ce projet.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour vos réponses éclairantes. Je me réjouis de voir que vous allez signer cet arrêté de subventionnement pour un montant de 43 000 euros à l'égard de la Ville de Thuin et surtout à l'égard de l'église Notre-Dame d'el Vaux. Je me réjouis également de savoir qu'un futur auteur de projet va être désigné dans le but d'accompagner la Ville de Thuin dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires pour l'église Notre-Dame d'el Vaux.

**Question orale
de Mme Sylvie Muratore
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'urgence d'agir pour sauvegarder le
patrimoine classé sur le site du SparkOh! »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'urgence d'agir pour sauvegarder le patrimoine classé sur le site du SparkOh! ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, à l'automne dernier, je relayais les difficultés rencontrées par les gestionnaires du SparkOh! à Frameries afin de maintenir en bon état le patrimoine classé du site.

À l'occasion de la visite de notre Commission, il apparaissait que les structures en béton du châssis à molette et du belvédère – tous les deux classés – étaient en danger et dans un état de vétusté avancé particulièrement pour les structures métalliques et en béton. Vous indiquiez alors que la restauration du châssis à molette et de l'ensemble des bétons était en cours d'analyse entre l'AWaP et le SparkOh! Vous ajoutiez que l'AWaP avait déjà validé le cahier spécial des charges pour une partie des travaux, moyennant quelques adaptations dans le cadre d'une procédure accélérée.

Enfin, la restauration était éligible à une subvention, dont le montant serait calculé sur la base de l'offre la moins-disant, lorsque la procédure de marché public aurait été menée à bien. En effet, celle-ci avait été retardée à la suite d'anomalies constatées.

Aujourd'hui, il me revient qu'un budget de plus de 7,3 millions sur 10 ans serait nécessaire afin d'assurer les travaux et l'entretien du châssis à molette, du belvédère et du silo et des trémies, ces deux derniers n'étant pas classés.

Qu'en est-il de la situation précise du dossier introduit par SparkOh! pour la sauvegarde du patrimoine ? L'AWaP a-t-elle remis un avis favorable pour des travaux ? Une intervention financière de l'AWaP est-elle envisagée afin de sauvegarder les bâtiments classés, indispensables au fonctionnement et à l'attractivité du site ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, tout d'abord, par rapport au budget que vous annoncez, je rappelle que la Région ne pourra intervenir en termes de subventions à la restauration que sur les parties classées comme monuments du site et que les pourcentages d'intervention sont calculés sur les postes éligibles, c'est-à-dire les travaux portant directement sur la restauration des parties classées.

Je peux également vous confirmer que l'AWaP est bien au courant des projets développés par les équipes du SparkOh! Ces derniers mois, les deux entités ont travaillé de concert afin de dégager des solutions efficaces pour assurer la conservation et l'entretien du site du Crachet. Cet effort conjoint a notamment permis de surmonter les difficultés procédurales liées aux marchés publics, qui avaient, ces derniers temps, entravé la bonne marche de ces travaux.

L'AWaP a en effet rencontré à plusieurs reprises les gestionnaires du site ainsi que les auteurs de projets désignés. Elle a validé dans un délai particulièrement raisonnable la proposition de restauration de l'ensemble des bétons ainsi que les cahiers spéciaux des charges. Par la suite, la procédure d'attribution du marché public pour ces travaux a été lancée. Mon administration devrait recevoir dans les prochains jours l'ensemble des offres des soumissionnaires, ce qui permettra de proposer ensuite à mon cabinet la validation de l'octroi d'une subvention intervenant à hauteur de 60 % des postes éligibles, compris dans le montant total des travaux estimés à 1,3 million d'euros, somme que l'AWaP avait d'ores et déjà inscrite dans sa planification budgétaire 2026. Si la procédure suit son cours normal, ce chantier pourrait débuter dans le courant de cette année 2026.

En ce qui concerne le belvédère, l'AWaP a également tenu des réunions de patrimoine spécifique. Elle a suggéré le lancement d'études préalables dédiées à la stabilité et à la pérennisation du châssis à molette. Celles-ci sont en cours d'élaboration et seront subsidiées à hauteur de 80 % par la Région wallonne, comme le prévoit le Code wallon du patrimoine. À cet égard, j'ajouterai pour terminer que les mesures conservatoires d'urgence opérées pour stabiliser la base du châssis à molettes au moyen d'une structure temporaire dans l'attente d'une restauration ultérieure, sont elles aussi soutenues par la Région. Je m'apprête en effet à signer, tout prochainement, un arrêté ministériel d'octroi d'une subvention intervenant à hauteur de 50 % des dépenses encourues.

Pour terminer, les travaux sont effectivement estimés à concurrence d'un montant de 7,3 millions d'euros, mais l'intervention de l'AWaP sera bien limitée aux parties classées du site.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – C'est une avancée encourageante. J'espère que ce calendrier permettra de donner enfin de la visibilité aux gestionnaires de SparkOh!, qui se mobilisent depuis plusieurs années pour préserver un patrimoine exceptionnel tout en poursuivant leurs missions scientifiques et éducatives.

Je comprends naturellement que seules les parties classées peuvent être subsidiées. Il conviendra néanmoins de garder une vision globale du site. Son attractivité repose sur un ensemble cohérent d'infrastructures, dont certaines, bien que non classées, demeurent indispensables à son fonctionnement et à l'accueil du public.

**Question orale
de Mme Sylvie Muratore
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'éventuelle stratégie régionale de
capitalisation et de valorisation des relevés
numériques du patrimoine wallon »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'éventuelle stratégie régionale de capitalisation et de valorisation des relevés numériques du patrimoine wallon ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, les récents investissements de la Wallonie dans plusieurs projets de restauration patrimoniale, conjugués au développement rapide des technologies de numérisation 3D, de photogrammétrie et de scan laser, conduisent à produire des relevés numériques d'une précision inédite. Ces outils constituent aujourd'hui un levier important pour la conservation, la restauration, la recherche scientifique et la transmission du patrimoine.

Au-delà des projets menés ponctuellement, cette évolution soulève une question plus large, celle de la manière dont la Région entend capitaliser et valoriser à long terme les données numériques produites grâce aux financements publics.

Dès lors, je souhaiterais interroger Mme la Ministre sur les points suivants. Le Gouvernement a-t-il défini une stratégie régionale visant à constituer progressivement un corpus numérique de référence du patrimoine wallon, issu des opérations de numérisation financées ou soutenues par la Région ? Comment les relevés numériques réalisés dans le cadre des projets distincts sont-ils aujourd'hui centralisés, conservés et capitalisés afin de constituer une ressource patrimoniale durable au service de la Région, de la conservation et de la restauration ? Le Gouvernement envisage-t-il la création d'une plateforme régionale permettant de regrouper progressivement ces relevés numériques, d'en faciliter l'accès aux acteurs autorisés et d'assurer leur pérennité à long terme ?

Enfin, le Gouvernement entend-il définir des orientations communes afin que les données numériques produites dans le cadre des futurs projets patrimoniaux puissent être valorisées de manière cohérente au bénéfice de la conservation, de la médiation culturelle, de la recherche scientifique et de la transmission du patrimoine aux générations futures ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'AWaP produit, dans le cadre de ses missions légales, des relevés numériques à l'occasion d'opérations de restauration subsidiées, d'études préalables et d'interventions archéologiques.

Toutefois, le volume de données directement maîtrisé et détenu en propre par l'AWaP ne permet pas encore, à ce stade, de constituer la masse critique nécessaire à l'élaboration d'une véritable stratégie régionale de corpus numérique de référence.

Les documents numériques produits dans le cadre des projets soutenus ou réalisés par l'AWaP sont systématiquement conservés. Ils alimentent les dossiers de protection et de restauration et constituent une ressource documentaire interne mobilisée dans la durée. Leur valorisation est déjà effective. Ces relevés font

l'objet d'une exploitation scientifique et culturelle à travers des expositions, des publications spécialisées et d'autres formes de médiation patrimoniale.

La création d'une plateforme régionale centralisée est une piste qui mérite examen, mais elle ne peut être envisagée qu'à partir d'un socle documentaire suffisamment structuré et d'une gouvernance claire des données.

L'AWaP n'est pas en mesure, à ce stade, de porter seule une infrastructure de cette nature. Cela implique une réflexion interinstitutionnelle plus large, notamment en lien avec les opérateurs culturels et de recherche concernés, tels que le Service général du patrimoine en Fédération Wallonie-Bruxelles, ou encore les universités.

Pour terminer, en ce qui concerne les orientations communes pour les projets futurs, des pistes de réflexion existent pour mieux encadrer, dans les cahiers des charges futurs, les exigences en matière de formats, d'interopérabilité et de transfert des données numériques issues des chantiers subsidiés. C'est une évolution souhaitable que l'AWaP est prête à contribuer à définir dans le cadre d'un dialogue avec le cabinet, mais aussi avec les différentes parties prenantes concernées.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Je me réjouis que cette réflexion soit engagée. Les relevés numériques réalisés aujourd'hui constitueront demain une ressource précieuse pour la conservation, la recherche et la transmission de notre patrimoine. Il sera important que cette réflexion débouche sur une vision cohérente et pérenne. Nous serons particulièrement attentifs aux suites qui y seront réservées.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la troisième table ronde de l'alliance
Patrimoine-Emploi 2.0 sur les enjeux
énergétiques »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la troisième table ronde de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 sur les enjeux énergétiques ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, en juin dernier, s'est tenue la troisième table ronde de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0, consacrée aux enjeux technologiques, énergétiques et de durabilité. À l'heure où la rénovation énergétique constitue un enjeu majeur, la conciliation entre amélioration des performances énergétiques et préservation du patrimoine bâti représente un défi particulier, qui suppose des solutions techniques adaptées et une approche pragmatique.

Je tiens à saluer l'initiative de consultation et concertation menée par votre cabinet et qui permet de rassembler autour de la table différents acteurs afin de réfléchir collectivement à ces enjeux.

Quels acteurs ont participé à cette table ronde et quels principaux constats ou besoins ont émergé des échanges ? Vous évoquiez notamment des perspectives prometteuses en matière de techniques d'isolation avec Buildwise. D'autres pistes concrètes ou nouveaux mécanismes ont-ils été identifiés ? Une collaboration renforcée entre l'AWaP et Buildwise est-elle envisagée afin de suivre les évolutions techniques et les innovations en matière de rénovation énergétique ?

Dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, le nouveau décret PEB prévoit que les contraintes patrimoniales devront désormais être justifiées au cas par cas. Des balises permettant d'objectiver les décisions qui devront être prises sont-elles prévues ? Comment veillerez-vous à ce que cette évolution n'entraîne pas une charge administrative excessive pour les maîtres d'ouvrage et les auteurs de projet ?

Enfin, vous aviez annoncé le développement, par l'AWaP, d'un outil d'aide à la décision destiné à ses agents, aux propriétaires, aux auteurs de projet et aux entreprises afin de mieux intégrer les enjeux énergétiques dans les projets patrimoniaux. Pouvez-vous faire le point sur cet outil et préciser le calendrier prévu pour sa finalisation ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la troisième table ronde de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 a, comme vous le rappelez, été consacrée à la performance énergétique et à la durabilité dans la restauration du patrimoine.

Cette rencontre a réuni l'AWaP, le SPW Énergie, Buildwise, Embuild, des représentants du secteur de la construction, des propriétaires et experts, ainsi que des membres de mon cabinet et de celui de la ministre de l'Énergie.

Les échanges ont confirmé la nécessité de mieux diffuser les connaissances, outils, retours d'expérience et études de cas disponibles en matière de rénovation énergétique du bâti patrimonial. Un principe commun s'est dégagé : connaître avant d'agir. Toute intervention doit partir d'une analyse préalable de la typologie du bâtiment, de son usage, de sa valeur patrimoniale, de son bilan énergétique, de son impact environnemental et de la réversibilité des solutions envisagées.

Le monitoring avant et après travaux a également été identifié comme une piste utile pour objectiver les choix techniques, mesurer les effets réels des interventions et améliorer progressivement les pratiques.

Parmi les pistes concrètes figurent le recours à des matériaux biosourcés compatibles avec le bâti ancien, le développement de formations spécialisées, notamment pour les agents de l'AWaP, et la mise à disposition de ressources documentaires partagées.

Les relations entre l'AWaP et Buildwise sont déjà largement actives. Les échanges ont confirmé l'intérêt de les renforcer encore, notamment pour la diffusion des innovations, l'analyse des performances et le suivi des biens patrimoniaux.

Les réflexions confirment la pertinence d'un outil d'aide à la décision permettant d'accompagner les parties prenantes dans leurs choix, en conciliant l'ensemble des problématiques. L'outil P-Renewal, développé dans le cadre d'un appel à projets du SPW Énergie, constitue une base de travail intéressante, qui doit encore être actualisée avant une diffusion plus large.

Cette démarche s'inscrit dans le contexte de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, dite PEB IV. Cette directive et le projet de décret wallon qui en découle invitent à confronter les adaptations ou les dérogations aux performances énergétiques à atteindre, à une analyse motivée, proportionnée et objectivée des intérêts patrimoniaux.

L'élaboration de lignes directrices et de critères d'analyse apparaît donc nécessaire afin de garantir un équilibre entre préservation du patrimoine et amélioration énergétique. La Wallonie entend privilégier les options les plus souples et les plus pragmatiques offertes par le texte européen, dans un cadre clair, proportionné et praticable pour les acteurs de terrain. C'est tout l'enjeu de l'organisation de cette table ronde sur cette thématique spécifique et du plan d'action qui va en découler.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je voulais vraiment saluer le travail de Mme la Ministre et la mise en place de cette table ronde, même si je suis particulièrement sensible à celle-ci, qui concerne spécifiquement l'énergie. Je sais que ces tables rondes

sont mises en place avec méthodologie, avec tout le sérieux académique requis, et qu'elles témoignent d'une politique qui se veut non seulement à l'écoute du secteur – preuve en est le succès rencontré par tous les intervenants et les acteurs autour de ces tables –, mais qui se veut aussi pragmatique. Votre réponse va dans le même sens, avec cette volonté de connaître avant d'agir ainsi qu'avec l'analyse complète du bâti avant de mettre en place de nouvelles techniques.

J'apprécie aussi beaucoup l'idée de ressources documentaires partagées au sein du même secteur, cela me semble essentiel, et de solutions souples et pragmatiques. Je suis très sensible à cette thématique parce que j'ai recueilli de nombreux témoignages de propriétaires privés confrontés aux difficultés du patrimoine exceptionnel. J'avais envie, à travers cette question, de leur rendre hommage, parce qu'on oublie parfois à quel point faire tenir debout ces patrimoines d'exception se fait à force de résilience, de privations extrêmes et de choix de vie entièrement dédiés à ces patrimoines exceptionnels qui jalonnent notre territoire, nos villes et nos villages. Ils font notre fierté, mais sont aussi les témoins d'une histoire commune que nous partageons.

Je sais que ces directives européennes peuvent paraître contraignantes, voire écrasantes pour certains propriétaires, car cela leur demande ou leur impose parfois des choix extrêmes. J'en appelle vraiment à toute votre vigilance. Je vois que vous en faites preuve dans ce dossier et je vous en remercie.

**Question orale
de M. Jori Dupont
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'appel à projets « Mini-accueils » »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'appel à projets « Mini-accueils » ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Madame la Ministre, début juin, un Gouvernement conjoint Wallonie-ONE s'est tenu pour coconstruire un nouveau dispositif « Mini-accueils » qui vise environ 350 places pilotes. Si l'intention d'augmenter l'offre de garde est louable, la méthode et l'enveloppe interrogent sur la trajectoire imposée par votre majorité au secteur de la petite enfance.

D'un côté, nous faisons face à une crise de déserts d'accueil. Dans trop de communes wallonnes, trouver

une place relève du miracle, pénalisant les familles de travailleurs et singulièrement les femmes, freinées dans leur retour à l'emploi. Le risque avec ces structures plus légères est qu'elles soient saupoudrées là où c'est le plus simple administrativement plutôt que là où les besoins sont les plus criants.

De l'autre côté, cette annonce survient en pleine tension budgétaire, faisant craindre des solutions au rabais. L'ONE est déjà sous pression et les communes, étranglées financièrement, n'ont plus les moyens de pallier les manquements de la Région. Faire des économies d'échelle ne doit pas se traduire par un accueil au rabais ou une précarisation accrue du personnel.

Quels critères mathématiques et socioéconomiques objectivés présideront à la répartition territoriale de ces 350 places afin de garantir qu'elles seront prioritairement affectées aux endroits où c'est le plus nécessaire ? Pouvez-vous garantir qu'aucune commune ne devra cofinancer le fonctionnement de ces projets pilotes en raison de l'asphyxie budgétaire des communes et de l'ONE ? Ce format est-il l'aveu que votre Gouvernement renonce à un grand plan de refinancement et de construction de crèches publiques classiques au profit d'un modèle low cost dicté par la rigueur budgétaire ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je partage avec vous un constat de départ : notre secteur de l'accueil de la petite enfance fait face, depuis de nombreuses années, à une insuffisance structurelle de places. C'est précisément parce que cette réalité pénalise quotidiennement les familles, l'emploi – singulièrement l'emploi des femmes – et le développement des enfants que ce Gouvernement a fait de la création de nouvelles places une priorité.

Lorsqu'une crise est ancienne et multifactorielle, elle ne se résout pas avec un outil unique. Elle appelle une combinaison de réponses complémentaires. Les mini-accueils s'inscrivent pleinement dans cette logique. Ils ne remplacent ni les crèches classiques ni les plans de création de places existants. Ils constituent un levier supplémentaire développé afin d'accélérer la création de places, tout en répondant à des réalités territoriales auxquelles les modèles existants ne permettent pas toujours de répondre avec la même souplesse. Cette orientation ne résulte d'ailleurs pas d'une décision improvisée. Elle est directement issue des travaux et des analyses réalisées avec le bureau BDO ainsi que des concertations qui ont été menées avec les services d'accueil d'enfants et la Plateforme en faveur du statut salarié des accueillantes.

Avant tout, je vous invite à consulter cet appel à projets publié par les Gouvernements. Vous pourrez ainsi appréhender toutes les dimensions de ce projet sur lequel vous m'interrogez. Je vais néanmoins répondre à vos différentes interrogations pour que les familles et les professionnels disposent à nouveau d'une information complète, et afin de lever les approximations dont il fait aujourd'hui l'objet.

L'appel à projets prévoit que les candidatures seront évaluées au regard de critères objectivés, parmi lesquels figurent notamment le taux de couverture des communes ainsi que des indicateurs sociaux et économiques. L'objectif est précisément d'orienter prioritairement les créations de places vers les territoires où les besoins sont les plus importants et non là où c'est le plus simple administrativement.

Vous évoquez ensuite les communes rurales ou les territoires les plus fragilisés, comme s'ils constituaient un angle mort de cette réforme. Là encore, une lecture attentive de l'appel à projets conduit à la conclusion inverse. Les mini-accueils ont précisément été conçus pour apporter une réponse là où le développement d'infrastructures plus importantes se révèle difficile ou disproportionné. Leur taille réduite permet de mobiliser rapidement des bâtiments existants, de limiter les coûts d'investissement et d'offrir une solution de proximité dans des communes qui, faute de masse critique suffisante, peinent parfois à développer des projets plus ambitieux. Les travaux préparatoires montrent d'ailleurs que ce modèle présente un intérêt particulier, tant dans les zones rurales que dans certains contextes urbains, où la mobilisation de bâtiments existants de plus petite taille permet également d'accélérer la création de places.

Vous m'interrogez ensuite sur le financement des projets et sur une prétendue asphyxie budgétaire de l'ONE. Là encore, cette affirmation ne correspond pas aux décisions budgétaires prises par les Gouvernements. Le dispositif repose sur un financement conjoint particulièrement solide. La Wallonie a dégagé une enveloppe de 8 millions d'euros destinée aux infrastructures. Chaque projet peut bénéficier d'un subside pouvant atteindre 80 % des dépenses éligibles, avec un plafond fixé à 300 000 euros. Le fonctionnement est assuré par l'ONE dont la trajectoire budgétaire est renforcée afin d'accompagner les créations de places avec des moyens complémentaires inscrits à hauteur de 2 millions d'euros complémentaires dès 2027. À cela s'ajoute le soutien régional à l'emploi. La Wallonie assurera un cofinancement correspondant à 1,71 ETP par mini-accueil de huit places, représentant une enveloppe maximale de 2,32 millions d'euros, là aussi, dès 2027. Les moyens sont prévus pour les années suivantes. Nous sommes donc très loin du scénario d'un désengagement financier que vous semblez décrire.

Vous évoquez également une possible précarisation du personnel. Je vous rassure : chaque mini accueil

accueille huit enfants avec deux accueillantes salariées, auxquelles s'ajoutent des moyens mutualisés de renfort ainsi qu'un encadrement psycho-médico-social assuré par le service d'accueil d'enfants. Les professionnels sont engagés dans le cadre de contrats salariés stables et intégralement soutenus par les mécanismes de financement prévus par l'ONE et la Région wallonne. Les moyens de renfort ont précisément été intégrés afin d'améliorer la continuité de l'accueil et les conditions de travail des équipes. Qualifier un tel dispositif de modèle low cost apparaît donc complètement hors propos.

Enfin, vous me demandez si cette expérience pilote constituerait l'aveu d'un renoncement aux crèches publiques classiques. Je dois reconnaître que cette dernière question m'a particulièrement étonnée, tant elle repose sur une opposition entre modèles qui n'existent pas. Les mini-accueils ne remplacent pas les crèches ; ils complètent les outils dont dispose la puissance publique pour créer davantage de places. Le Gouvernement poursuit simultanément le déploiement du plan Équilibre, qui représente plus de 3 100 nouvelles places, prépare un nouveau programme de 2 000 places supplémentaires, a lancé un plan quinquennal de rénovation des infras doté de 67 millions d'euros afin de préserver durablement les places existantes et développe, parallèlement, des modèles innovants lorsque ceux-ci permettent d'apporter une réponse plus rapide, plus souple ou mieux adaptée aux réalités locales.

Nous restons donc fidèles au cap fixé en début de législature : préserver les places existantes, en créer de nouvelles, investir massivement dans les infrastructures, soutenir durablement l'emploi, renforcer la qualité de l'accueil et poursuivre les réformes avec le secteur plutôt qu'à la place du secteur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Je vous remercie pour ces informations sur les mini-accueils. En soi, je ne suis pas opposé au modèle s'il peut répondre partiellement à la problématique des places d'accueil. Ceci dit, c'est un modèle parmi d'autres. La problématique du nombre de places reste constante en Wallonie, même si, lors de la précédente législature, Mme Linard a essayé de récupérer les catastrophes qui avaient eu lieu auparavant, dans la mesure où il n'y avait pas eu de plan. Elle a eu beaucoup de difficultés à lancer les plans, notamment les plans Équilibre et compagnie. Vous héritez d'une situation où l'on a déjà lancé des plans à la fin de la dernière législature. Vous avez quand même gelé les budgets de l'ONE ; ce n'est pas de cette manière que l'on répondra à toutes les places manquantes. Je ne sais pas où l'on en est dans le déficit de places ; à mon avis, on n'a pas beaucoup évolué. J'irai vérifier pour une autre question.

Je ne suis donc pas opposé à cette idée des mini-accueils, avec les propositions que vous avez ici et les critères que vous avez donnés, mais je ne pense pas que cela résoudra la problématique ni que cela permettra d'agrandir massivement le nombre de places d'accueil en Wallonie. On a de vrais déserts qui vont de 30 % de couverture à 40 %, voire 47 % à certains endroits. On est encore loin des 50 % du plan vers lequel on doit se diriger en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Question orale
de M. Loris Resinelli
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le lancement d'un appel à manifestation
d'intérêt pour le domaine de Claire-Fontaine »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour le domaine de Claire-Fontaine ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, par une météo comme celle que nous connaissons ces jours-ci, avec un temps ensoleillé et chaud, les Wallonnes et les Wallons cherchent des endroits où ils peuvent trouver à la fois de l'ombre protégée par la végétalisation, mais aussi des espaces d'eau.

C'est précisément le cas du domaine de Claire-Fontaine, à Godarville et Chapelle-lez-Herlaimont, qui combine une offre de camping et un espace de loisirs autour d'un plan d'eau, dans lequel la baignade était autorisée. Ce site est particulièrement apprécié des familles et des visiteurs en quête de détente dans un cadre naturel.

Ce n'est pas la première fois que nous discutons de ce sujet dans cette Commission. Après l'arrêt des activités de l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut », qui dépendait de la Province du Hainaut, il faut trouver une nouvelle vie, une nouvelle gérance à ce site qui appartient partiellement au SPW MI et partiellement à Tourisme Wallonie.

Je sais que votre cabinet a été très attentif à la question et que des discussions ont été entamées, notamment avec la Commune de Chapelle-lez-Herlaimont. Après avoir constaté l'impossibilité d'une reprise de son exploitation par la Commune de Chapelle-lez-Herlaimont, vous avez annoncé début juillet le lancement, par Tourisme Wallonie et le SPW MI, d'un appel à manifestation d'intérêt jusqu'au

10 septembre afin d'évaluer les perspectives du site. Cette démarche, qui vise à sonder le marché sans désigner directement un exploitant, constitue une étape importante en vue d'objectiver le potentiel du domaine et d'orienter les décisions futures.

Deux scénarios sont ainsi envisagés à ce stade : le lancement d'un appel à candidatures en vue de désigner un nouvel exploitant ou la vente du site.

Je tiens à saluer la démarche menée avec méthode et rigueur par votre cabinet, que je sais très attentif à la situation en contact, presque quotidiennement, avec les campeurs sur le site. La volonté d'objectivation des différentes options est tout à fait pertinente pour permettre de trouver la meilleure solution pour assurer la pérennité du site et sa valorisation. Votre cabinet est en contact quotidien avec les campeurs qui ont des caravanes résidentielles sur place. Ces contacts ont notamment permis de prolonger les conventions d'utilisation des espaces pour les caravanes résidentielles jusqu'au 30 novembre. C'est un soulagement pour ces personnes qui étaient restées un peu sans suite donnée par l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » à l'époque.

Madame la Ministre, j'ai quelques questions par rapport au suivi de ce dossier. Quelles sont les exigences qui ont été insérées dans l'appel à manifestation d'intérêt ? Selon quels critères les réponses que vous recevrez – j'espère qu'elles seront nombreuses – seront-elles évaluées ?

J'ai cité les deux propriétaires fonciers qui partagent le site : le SPW MI et Tourisme Wallonie. On sait que des rapprochements sont en cours pour clarifier la situation au niveau du foncier. Une échéance est-elle fixée pour mener cette opération de clarification à son terme ? Peut-on espérer une réouverture pour la saison 2027 ?

Dans l'attente d'une décision sur l'avenir du site, un entretien minimal des infrastructures et de la végétation est-il assuré afin de préserver leur état et l'attractivité du domaine ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, l'objectif est de trouver le plus rapidement possible un nouveau chemin pour ce domaine et pour l'attractivité touristique wallonne de manière plus générale. L'appel à manifestation d'intérêt, ouvert jusqu'au 10 septembre prochain, constitue une étape de clarification indispensable. Il ne s'agit pas de décider dans la précipitation, mais de vérifier concrètement l'intérêt du marché et d'identifier les opérateurs susceptibles de porter un projet crédible, que ce soit dans une logique d'acquisition ou de reprise d'exploitation.

Nous ne voulons fermer aucune porte et des marques d'intérêt intéressantes ont d'ailleurs déjà été introduites par rapport à cet appel à manifestation d'intérêt. À ce stade, il ne s'agit pas d'appliquer des critères de sélection à proprement parler, puisque nous ne sommes pas dans le cadre d'un marché public. L'objectif est davantage de prendre le pouls du marché sur la base d'éléments balisés tels qu'un plan financier, la solidité du projet de reprise, la capacité d'exploitation ou encore la vision portée pour ce site. Les réponses reçues devront nous permettre de construire le modèle le plus adéquat et le plus solide pour l'avenir du domaine. Sur la question des parcelles. Notre ligne est toujours bien de reconstruire un domaine cohérent, un domaine lisible et intégré, et non de gérer une juxtaposition de parcelles ou de projets isolés.

Les échanges avec le ministre Desquesnes se poursuivent en ce sens. Les parcelles présentant un caractère stratégique ont déjà été identifiées et les travaux préparatoires sont engagés. Les résultats de l'appel permettront également d'apprécier le périmètre le plus pertinent au regard des projets proposés par les opérateurs. Ils viendront donc nourrir le choix du scénario foncier et opérationnel le plus cohérent pour l'avenir du site. À ce stade, aucune échéance définitive ne peut être fixée pour cette opération puisqu'elle dépendra des résultats de l'appel et du scénario retenu. Une réouverture pour la saison 2027 ne peut donc pas être confirmée aujourd'hui, mais je vous assure que nous travaillons pour trouver une solution le plus rapidement possible.

La réouverture dépendra de l'issue de l'appel et, le cas échéant, de la procédure qui devra suivre. Je préfère être prudente plutôt que de créer une attente qui ne serait pas encore sécurisée. Dans l'attente, un entretien minimal du site est assuré par l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut », dont le préavis court jusqu'à la mi-décembre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse. Je me réjouis d'apprendre que vous avez déjà reçu des manifestations d'intérêt intéressantes. C'est très encourageant pour la suite. Cela montre bien que vous avez choisi la bonne voie, celle de ne pas se précipiter dans une solution ou dans une autre, mais de permettre que l'ensemble des portes et des fenêtres soient ouvertes pour recevoir un maximum de projets, pour pouvoir, ensuite, définir celui qui sera le plus adéquat et le plus solide pour ce site, qui est un site majeur en termes de tourisme en région du Centre et dans le Pays de Charleroi – Chapelle-lez-Herlaimont est sur la frontière entre les deux sous-régions hennuyères – et qui est vraiment très intéressant par les beaux jours comme ceux-ci. Je suis certain que c'est un site qui, demain, aura une attractivité très importante pour le tourisme en Wallonie. Son potentiel n'est donc plus à prouver. Je me réjouis que les choses avancent et que vous le fassiez dans le bon ordre.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le développement du tourisme d’aventure
comme levier d’attractivité de la Wallonie »

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement du tourisme d’aventure comme levier d’attractivité de la Wallonie ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, la Wallonie dispose d’un patrimoine naturel et d’infrastructures qui offrent des possibilités intéressantes pour développer un tourisme davantage axé sur l’expérience et les activités de pleine nature. De nombreuses destinations européennes ont fait le choix de valoriser certains ouvrages emblématiques en y développant des activités telles que des tyroliennes géantes, des sauts à l’élastique ou encore des plateformes panoramiques, contribuant ainsi à renforcer leur attractivité touristique.

Dans la vallée mosane, plusieurs acteurs locaux réfléchissent notamment à la possibilité de valoriser le viaduc Charlemagne, à proximité de Dinant, au travers d’un projet de tourisme d’aventure. Au-delà de ce projet particulier, je souhaiterais connaître la stratégie du Gouvernement dans ce domaine.

Le Gouvernement encourage-t-il le développement d’infrastructures de tourisme d’aventure permettant de diversifier l’offre touristique wallonne ? Des dispositifs d’accompagnement ou de soutien existent-ils pour les porteurs de projet souhaitant développer ce type d’activités ? Le Gouvernement a-t-il déjà été informé du projet envisagé autour du viaduc Charlemagne et, le cas échéant, quelle analyse en fait-il ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je vous confirme que le tourisme d’aventure est une composante majeure de l’offre touristique wallonne. Dans le cadre de ma politique, je soutiens le développement, la structuration et la professionnalisation de ce secteur, qui contribue à l’attractivité de nos territoires. À ce titre, une subvention pluriannuelle couvrant la période 2026-2030 a été octroyée à l’association WANT – Wallonie Adventure Nature Tourisme –, à hauteur de 75 000 euros par an, soit un soutien total de 375 000 euros sur cinq ans.

Cette fédération, qui rassemble les principaux opérateurs d’activités *outdoor* en Wallonie, met en œuvre, dans le cadre de cette subvention, des actions de formation, d’accompagnement et de sensibilisation visant notamment à renforcer la sécurité des visiteurs, à accompagner le respect des exigences réglementaires et à poursuivre la professionnalisation des métiers du tourisme de nature et d’aventure. Ces actions contribuent à améliorer la qualité, la sécurité et la durabilité de l’offre proposée aux visiteurs, tout en renforçant la résilience et la compétitivité du secteur.

En parallèle, la Région peut soutenir des activités « Tourisme aventure », dans la mesure où le projet répond aux conditions prévues par les dispositifs existants. En l’espèce, deux dispositifs peuvent être invoqués en fonction de la finalité poursuivie par le projet : les subventions en attractions touristiques ou les subventions en matière d’équipements.

En outre, VisitWallonia promeut le tourisme actif au cœur de la nature. C’est une offre touristique qui s’intègre dans les tendances et attentes de nos publics cibles.

Concernant plus spécifiquement le viaduc Charlemagne, aucun élément n’est parvenu, mais Tourisme Wallonie se tient toutefois toujours disponible si des conseils devaient être émis.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je suis content de voir que le tourisme d’aventure a toujours une place dans votre politique, ce qui me paraît logique au vu comme des opérateurs et du potentiel que l’on a. Comme vous le soulignez, c’est un élément fort d’attractivité du territoire.

Je suis aussi content d’apprendre que l’on continue à subsidier WANT, l’ASBL qui regroupe l’ensemble des opérateurs du tourisme d’aventure, ce subside permettant à la fois la formation, l’accompagnement, mais aussi l’augmentation de la sécurité, qui est quand même un élément important.

Enfin, je suis rassuré de savoir que, à côté, s’il y a des projets spécifiques qui arrivent, comme cela pourrait être le cas pour le viaduc Charlemagne, il y a des subventions possibles, que ce soit pour l’attraction, les équipements ou l’attractivité de celle-ci. Concernant le viaduc Charlemagne, je me mettrai en contact avec les opérateurs qui y réfléchissent pour leur signaler la possibilité de soutien du Gouvernement.

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'avenir touristique du site de l'abbaye
d'Aulne et le risque de fin d'un bail
emphytéotique d'un restaurant du site »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir touristique du site de l'abbaye d'Aulne et le risque de fin d'un bail emphytéotique d'un restaurant du site ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, les autorités locales de Fontaine-l'Évêque m'ont alertée sur l'avenir du site de l'abbaye d'Aulne et, plus particulièrement, sur la situation d'un des principaux restaurants, L'Écluse, présent sur le site. Cet établissement est construit sur un terrain appartenant au SPW, dans le cadre d'un bail emphytéotique qui arrive à son terme le 31 décembre 2026. Il s'agit d'un restaurant important pour l'attractivité du site, participant à sa fréquentation, sa vie touristique et l'accueil des visiteurs. Sa fermeture éventuelle aurait un impact qui dépasse largement la seule activité HORECA.

Selon nos informations, le SPW aurait indiqué, il y a plusieurs années, que le bail ne serait pas prolongé en raison de travaux liés à l'abbaye d'Aulne. Dans une réponse récente, vous avez confirmé que les travaux de rénovation du site devraient débiter – je dis bien « devraient » – en septembre 2026, pour une finalisation attendue à l'horizon 2030.

À moins de six mois de l'échéance, les autorités communales et l'exploitant du restaurant ne disposent toujours pas d'informations claires. Madame la Ministre, votre cabinet a-t-il été informé ou associé aux décisions prises par le SPW concernant la non-reconduction du bail ? Dans l'affirmative, quelles garanties avez-vous demandées afin de préserver l'attractivité touristique du site pendant les travaux ? Ce n'est pas le seul restaurant. Il n'y en a pas beaucoup, mais quelques-uns quand même. S'il s'appelle L'Écluse, c'est parce qu'il se trouve à un point stratégique, près de l'écluse. Quel sera l'impact de ces travaux sur l'accessibilité du site et sur les activités touristiques et HORECA présentes sur place ?

Quand comptez-vous réunir le SPW, les communes concernées et les exploitants afin d'apporter des réponses claires, alors que l'échéance du bail intervient à la fin de cette année ? Une solution transitoire est-elle envisagée, par exemple via une convention de courte durée, afin de permettre au restaurant de poursuivre son

activité tant que les travaux ne sont pas effectivement lancés ?

Quelle est aujourd'hui la vision du Gouvernement wallon pour l'avenir touristique global de l'abbaye d'Aulne ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'abbaye d'Aulne constitue l'un des sites patrimoniaux et touristiques emblématiques de Wallonie. C'est précisément afin de préserver ce patrimoine exceptionnel que le Gouvernement a engagé un programme ambitieux de restauration des vestiges de l'abbaye.

Le projet de restauration de l'abbaye d'Aulne est actuellement structuré en trois phases pour un montant total estimé à environ 15,5 millions d'euros HTVA – admettez que ce n'est pas rien : une première phase consacrée au chœur et aux transepts de l'abbaye pour 7,3 millions d'euros HTVA ; une deuxième phase relative à la salle de réception et au cloître pour 4,5 millions d'euros HTVA ; et une troisième phase portant sur les quartiers anciens pour 3,7 millions d'euros HTVA. Suite à l'interruption du chantier liée à une nidification d'un faucon pèlerin, le planning a été adapté et prévoit actuellement un démarrage de la première phase en septembre 2026 ainsi qu'une durée d'exécution sur un peu plus de trois ans.

S'agissant plus spécifiquement du restaurant L'Écluse, situé sur la commune de Fontaine-l'Évêque, il ne s'agit pas d'une propriété appartenant à Tourisme Wallonie, mais bien au SPW MI. Les modalités pratiques liées à la gestion de ce bail ne dépendent pas de mon administration.

Cela étant, mon cabinet se coordonnera avec le cabinet du ministre Desquesnes afin de disposer d'un état de lieux de la situation du bien que vous visez, et ce, dans le souci d'une offre touristique cohérente. En effet, il est important de veiller à ce qu'une offre puisse exister afin de permettre aux visiteurs de vivre une expérience complète, associant la visite du patrimoine, la possibilité de se restaurer et la découverte du site dans son ensemble. Dès lors, mes équipes veilleront, dans le cadre des échanges à venir, à ce que cette dimension puisse être prise en considération, que ce soit dans le devenir même du lieu ou au travers de l'offre proposée par les organismes et opérateurs situés à proximité.

Pour ce qui concerne les travaux dont Tourisme Wallonie assure le suivi, ceux-ci débiteront, selon le calendrier actuellement établi, en septembre 2026. Ils porteront exclusivement sur le chœur et le transept de l'église abbatiale. Le chantier sera donc concentré au sein même de l'enceinte des ruines et n'affectera pas directement les bâtiments situés aux alentours de

l'abbaye. De plus, selon les informations de Tourisme Wallonie, seule la zone du verger sera temporairement fermée durant les travaux. Le reste du site demeurera accessible aux visiteurs.

L'organisation du chantier a par ailleurs été pensée afin de limiter ses incidences sur la fréquentation du site. Les accès des véhicules de chantier s'effectueront via la rue Émile Vandervelde et non par la rue de l'Abbaye d'Aulne. Le charroi restera limité, hormis lors de certaines phases spécifiques d'installation du chantier. Les acteurs locaux et les exploitants ont d'ailleurs déjà été informés de l'organisation générale des travaux.

Enfin, l'ambition est d'assurer la conservation et la valorisation à long terme de ce site emblématique afin qu'il continue à contribuer au rayonnement touristique de la Wallonie. Les travaux engagés s'inscrivent pleinement dans cette ambition.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Personne ne conteste la nécessité de préserver et de rénover l'abbaye d'Aulne. Cependant, parmi les restaurants présents sur le site, celui-ci est connu, fréquenté, attire du monde et participe à l'attractivité ainsi qu'à l'ambiance du lieu. En plus, il faut pouvoir maintenir une offre parce que cela fait partie du site. Les personnes viennent à l'abbaye d'Aulne pour visiter, mais aussi s'arrêter, manger et profiter du cadre. C'est donc important. Au-delà, il y a le maintien d'une activité pour l'HORECA. Aujourd'hui, le gérant est inquiet et ne sait pas s'il va pouvoir continuer ses activités après le 31 décembre. Tout le monde, dont beaucoup de communes et l'exploitant, attend une réponse beaucoup plus claire.

Vous avez dit que, si l'on respecte le planning, la première phase des travaux va débuter en septembre. Il y a un « si ». Entre-temps, si les travaux ne débutent pas, ne faudrait-il pas prévoir une solution transitoire, comme une convention courte ou le maintien temporaire ? Je n'en sais pas plus, mais il faut trouver une solution, quelque chose de beaucoup plus pragmatique qui va permettre d'avancer dans les travaux et la préservation de ce lieu, tout en maintenant une activité HORECA et la restauration en parallèle.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Premièrement, par rapport au calendrier de travail, notre volonté est d'avancer le plus rapidement possible, mais le chantier a été retardé au regard de la présence de ce faucon pèlerin. On n'a pas de prise sur sa présence ou pas à l'automne prochain.

Deuxièmement, le bail de l'établissement HORECA que vous mettez en avant ne dépend pas de mes compétences. Je vais sensibiliser mon collègue, le ministre François Desquesnes, et je vous invite à faire la même chose de votre côté.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je vous remercie. Je ne manquerai pas de faire le suivi auprès de votre collègue et j'espère que vous allez vous coordonner afin de trouver une solution adéquate pour tout le monde.

**Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les conséquences touristiques de
l'annulation des reconstitutions historiques de
Ligny et Waterloo »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les conséquences touristiques de l'annulation des reconstitutions historiques de Ligny et Waterloo ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, le week-end des 30 et 31 mai, des intempéries ont frappé la Basse-Sambre et ont obligé les organisateurs des Napoléoniennes de Ligny à annuler certains points de reconstitution de batailles à cause des inondations. Cette édition 2026 concernait les 60 ans du 1^{er} régiment des chasseurs de la Garde impériale de Ligny et près de 600 reconstituteurs. Des milliers de visiteurs assistent à cette organisation chaque année.

Quelques semaines plus tard, c'est la reconstitution de la bataille de Waterloo qui a été annulée en raison de la canicule de fin juin puisque les organisateurs ne pouvaient garantir les conditions de sécurité nécessaires. Ces organisations sont des piliers du tourisme wallon et participent à des retombées économiques intéressantes concernant les secteurs de l'hébergement, de l'HORECA et des commerces de proximité.

Considérant ces conséquences de ces réalités météorologiques sur le calendrier touristique wallon, avez-vous pris contact avec les organisateurs de ces événements après ces annulations ? Quelles suites y réservez-vous ? Travaillez-vous à une estimation de l'impact économique de ces deux annulations sur le secteur touristique wallon ? Collaborez-vous avec des opérateurs touristiques locaux à cette occasion ?

Envisagez-vous des soutiens à destination des opérateurs touristiques ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, les annulations des reconstitutions de Ligny et de Waterloo sont liées à des conditions météorologiques exceptionnelles, notamment aux fortes chaleurs de la fin du mois de juin. Dans ce type de situation, la priorité est la sécurité des visiteurs, des participants et des bénévoles. La décision d'annuler ou d'adapter un événement relève des organisateurs, en lien avec les autorités compétentes. Il leur appartient de prévoir les dispositifs de sécurité, les plans de gestion des risques et les assurances nécessaires.

À ce stade, il n'existe pas d'estimation consolidée de l'impact économique de ces annulations. Une telle estimation nécessiterait notamment des données sur les billets vendus, les dépenses prévues sur place, les nuitées éventuellement annulées, ainsi que les effets sur l'HORECA et les commerces locaux. Il n'est pas prévu d'intervention spécifique pour les opérateurs. Tous les dispositifs de soutien financier en faveur du secteur sont inscrits dans le Code wallon du tourisme. Celui-ci ne prévoit rien pour de telles situations. Ces épisodes climatiques étant appelés à se répéter plus régulièrement, octroyer une subvention ponctuelle en cas d'annulation ne constitue pas une réponse raisonnable : ce serait une réponse de court terme, qui ne traiterait pas le véritable enjeu. En revanche, il faut pouvoir réfléchir à l'agilité de nos dispositifs existants. Comment est traité un soutien lorsqu'un événement soutenu a dû être annulé pour des raisons de sécurité ? Cette question doit pouvoir être examinée dans le cadre de la révision du code.

Je suis, par contre, convaincue que ce que nous devons surtout travailler, c'est la résilience, l'adaptabilité et la robustesse des acteurs touristiques face à cette problématique. Les diagnostics 360 degrés lancés auprès des attractions touristiques, mais aussi l'accompagnement des secteurs de l'HORECA et du camping, via les conventions pluriannuelles avec la Fédération HORECA Wallonie et Walcamp, intègrent cette dimension de robustesse.

En parallèle, la mise en réseau des acteurs est essentielle. La réforme du Code wallon du tourisme va dans ce sens : faire travailler les opérateurs ensemble, avec les autres acteurs du territoire. C'est aussi cela, la résilience : prévoir des solutions de repli, organiser l'entraide et agir collectivement pour et en faveur d'un même territoire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, merci pour vos éléments de réponse. On est

bien d'accord, les conditions météo étaient exceptionnelles. Nul doute que les bonnes décisions ont été prises par les organisateurs. Je retiendrai un élément important que vous avez dit dans votre réponse, c'est qu'il faudra avoir un dispositif plus agile et qu'il y aura probablement une réforme au niveau du Code sur le sujet. Nous y reviendrons lorsque cette révision sera entamée.

**Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la concrétisation des investissements
structurants du site des lacs de l'Eau d'Heure »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la concrétisation des investissements structurants du site des lacs de l'Eau d'Heure ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, suite à votre réponse à ma question écrite relative à l'avenir du domaine des lacs de l'Eau d'Heure, vous avez confirmé que les audits réalisés ont mis en évidence plusieurs fragilités structurelles : une offre touristique fragmentée, une dépendance importante aux conditions météorologiques, ainsi qu'un déficit d'activités permettant un véritable tourisme, toutes saisons confondues, depuis la fermeture de l'Aquacentre.

Vous avez également indiqué que les appels à manifestation d'intérêt concernant l'Aquacentre, le centre équestre et la halle polyvalente avaient suscité l'intérêt de plusieurs candidats et que l'analyse des dossiers était en cours, avant le lancement des marchés publics correspondants. Enfin, vous annonciez votre intention de présenter les modalités de concrétisation de ces investissements au Gouvernement.

Quels enseignements tirez-vous des manifestations d'intérêts reçues ? Le nombre et le profil des opérateurs intéressés permettent-ils de confirmer la viabilité économique des projets envisagés ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, merci pour cette question qui me permet de faire un premier point d'avancement sur un dossier essentiel pour l'avenir des lacs de l'Eau d'Heure. Les

appels à manifestation d'intérêt relatifs, notamment, à l'Aquacentre, à la halle polyvalente, au centre équestre et au site de Falemprise se sont, effectivement, clôturés. Ils avaient pour objectif de tester le marché, d'objectiver l'intérêt d'opérateurs potentiels et de vérifier si les orientations envisagées pouvaient s'inscrire dans un modèle économique viable.

Le premier enseignement est clair : l'intérêt est réel, sérieux et qualifié. Plusieurs candidats se sont positionnés aux portes des lacs de l'Eau d'Heure. Parmi eux, certains disposent d'une capacité d'investissement avérée, d'une solide expérience opérationnelle et d'une vision de développement qui confirme des perspectives concrètes de relance.

Je me permets de mettre l'accent sur Falemprise et l'Aquacentre ; ce n'est pas parce que les autres investissements sont secondaires, c'est parce que ces deux dossiers concentrent aujourd'hui les enjeux les plus structurants. Ce sont ceux sur lesquels les moyens publics du PRW peuvent produire le plus fort effet levier : remettre à niveau des infrastructures stratégiques, sécuriser le cadre d'exploitation et créer les conditions permettant d'attirer des investisseurs privés significatifs. En d'autres termes, l'argent public n'est pas appelé à compenser indéfiniment un modèle qui s'essouffle, il va permettre de débloquer une dynamique, d'embarquer des partenaires privés et de construire étape par étape un modèle économique plus robuste pour l'ASBL.

Je présenterai ces éléments ainsi que la trajectoire globale de déploiement des lacs de l'Eau d'Heure au Gouvernement le 16 juillet. Nous avons aujourd'hui une fenêtre d'opportunité rare, des investisseurs sont prêts à s'engager sur le site, à nos côtés, pour redonner une dynamique à un pôle touristique majeur de Wallonie. Si nous voulons que les budgets PRW produisent un véritable effet levier, c'est maintenant qu'il faut les mobiliser.

Pour que le site génère des retombées économiques et de l'emploi, qu'il propose une offre touristique quatre saisons et que, à terme, il diminue sa dépendance aux subsides publics, nous devons saisir ces opportunités de partenariat public-privé. Votre président l'a dit lui-même : la Wallonie a besoin d'investissements privés. Je partage cette conviction. Lorsqu'un site wallon dispose enfin d'opérateurs prêts à investir, la responsabilité du Gouvernement est de créer les conditions pour transformer cet intérêt en engagement concret. C'est précisément le sens de la trajectoire que je présenterai au Gouvernement ce jeudi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Merci, Madame la Ministre. Que des éléments positifs ! J'ai noté un point important : les appels à manifestation d'intérêt, un intérêt réel, sérieux et qualifié pour la vision de

développement du site. Je me suis rendu à Falemprise pour voir un peu ce qui se passait aujourd'hui, et l'on sent clairement qu'il y a un intérêt par les opérateurs économiques de développer ce site. Je pense que l'on tient le bon bout. Ce fut compliqué, mais cette fois-ci, on tient le bon bout.

Notre président a dit en effet que la Wallonie avait besoin d'opérateurs privés. Il n'est pas le seul à l'avoir dit, quelques autres l'ont dit également. Nous attendrons donc de vos nouvelles après la présentation de la note au niveau du Gouvernement. Je vous remercie par avance pour le travail qui a été réalisé au niveau des lacs.

**Question orale
de Mme Anne Laffut
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la place de l'HORECA dans la promotion
touristique wallonne »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la place de l'HORECA dans la promotion touristique wallonne ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Madame la Ministre, « il y a beaucoup trop peu d'intégration de l'HORECA dans la promotion touristique wallonne ». C'est ce qu'a dénoncé Sang Hoon Degeimbre, chef doublement étoilé de l'Air du temps à Liernu dans le dernier Trends Tendances, consacrant un dossier aux difficultés du secteur et en particulier aux restaurants s'étant vu attribuer en Wallonie et à Bruxelles un ou plusieurs macarons par Michelin.

La Wallonie, pour rappel, compte aujourd'hui quatre restaurants doublement étoilés pour une cuisine exceptionnelle, une table qui vaut le détour, et 34 restaurants détenteurs d'une étoile pour une cuisine remarquable, une table qui vaut le voyage. Au total, ce sont 38 établissements et autant d'invitations à destination des gastronomes du monde entier.

Cependant, la richesse du savoir-faire wallon en gastronomie ne se limite pas aux seuls étoilés. Il y a, affirme M. Degeimbre, bien plus de diversité dans l'HORECA wallon qu'en Flandre, même si le nombre de restaurants consacrés y est nettement plus important. Toutefois, cet atout de notre territoire n'est pas suffisamment mis en avant par la promotion touristique de notre Région.

Partagez-vous cette critique, ce constat ? Le cas échéant, comment peut-on y répondre ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je tiens d’abord à rappeler que la gastronomie occupe déjà une place dans la stratégie de promotion touristique de la Wallonie à travers VisitWallonia. De nombreuses actions sont menées pour valoriser nos producteurs, nos établissements HORECA, nos tables de terroir, nos brasseries, nos vignobles, nos savoir-faire culinaires et plus largement l’ensemble de notre patrimoine gastronomique.

La question n’est donc pas de savoir si la gastronomie est présente dans notre promotion touristique ; elle l’est déjà. La question est plutôt de savoir comment nous pouvons continuer à la renforcer, dans la richesse et l’attractivité globale de l’offre wallonne. Il est légitime de réfléchir à comment améliorer sa visibilité et sa contribution au rayonnement de notre destination. Les retours du terrain nourrissent en permanence nos réflexions et doivent continuer à guider l’adaptation des actions de promotion. C’est aussi pour cela que des espaces d’échange existent déjà, notamment au travers des clubs thématiques prévus dans la gouvernance de VisitWallonia.

Dans ce cadre, les opérateurs représentatifs du secteur, en particulier la fédération HORECA Wallonie, ont vocation à être des interlocuteurs privilégiés de VisitWallonia. Leur connaissance du terrain est indispensable pour objectiver les besoins, identifier ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins bien et orienter les actions futures. J’encourage donc les organismes concernés à se rencontrer afin d’approfondir cette thématique dans une logique constructive et partenariale.

Cette réflexion devra s’inscrire dans une vision équilibrée de notre développement touristique. Les visiteurs viennent en Wallonie pour des raisons multiples : certains recherchent une expérience gastronomique, d’autres sont attirés par notre patrimoine, nos villes, notre nature, nos itinéraires cyclables, nos activités familiales ou encore nos événements culturels. Notre responsabilité est de veiller à ce que chaque composante de notre offre trouve sa juste place dans notre stratégie de promotion.

Pour le solde, j’entends l’appréciation de M. Degeimbre et ne peux que l’inviter à se mettre en contact avec les services de VisitWallonia pour découvrir l’ensemble des actions de promotion qui existent aujourd’hui et peut-être s’inscrire demain au sein de celles-ci.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse ainsi que pour l’invitation à M. Degeimbre à rejoindre VisitWallonia et à faire part

de ses états d’esprit ou de ses états d’âme. Il est clair que l’on n’a jamais trop d’atouts à mettre en avant.

Au-delà des établissements étoilés, toutes les critiques gastronomiques le reconnaissent, la cuisine wallonne – et belge en général – n’a pas à rougir de notre voisin français. Cerise sur le gâteau, cette cuisine s’appuie de plus en plus sur une tradition de produits locaux remarquables, les derniers en date étant les produits de la vigne qui ne demandent qu’à contribuer à l’attrait touristique de notre Région.

J’entends évidemment tous les efforts qui sont fournis par VisitWallonia et l’importance que chaque composante, qu’elle soit patrimoniale ou culturelle, puisse trouver sa place au sein de la promotion touristique wallonne.

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les retombées du projet européen
« Destination Terrils II » pour le Pays de
Charleroi »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les retombées du projet européen « Destination Terrils II » pour le Pays de Charleroi ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, les terrils constituent l’un des marqueurs emblématiques du patrimoine industriel wallon. Longtemps perçus comme les vestiges de notre passé minier, ils sont devenus des espaces naturels remarquables, des lieux de loisirs très fréquentés et des atouts majeurs pour le développement d’un tourisme durable.

Le projet européen « Destination Terrils II », financé par le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, ambitionne de renforcer l’attractivité touristique de l’arc minier franco-wallon à travers la valorisation des terrils. Ce projet prévoit le développement d’itinéraires touristiques, la création d’outils numériques, l’organisation d’événements ainsi que diverses actions de promotion. Le Pays de Charleroi y occupe évidemment une place centrale. Il concentre un nombre important de terrils emblématiques et plusieurs partenaires du projet sont implantés sur son territoire.

Quelle est la part du budget du projet « Destination Terrils II » qui sera consacrée aux actions menées sur le territoire de Charleroi et de sa région ? Quels terrils

carolorégiens sont concernés par le projet ? Quels aménagements ou investissements y sont prévus concrètement ?

Quel calendrier est envisagé pour la réalisation de ces actions ? Comment le Gouvernement entend-il articuler ce projet avec sa stratégie de développement touristique et de valorisation du patrimoine industriel wallon ? Quels indicateurs de suivi ont été définis afin d'évaluer les retombées du projet, notamment en matière de fréquentation touristique, de développement économique local, d'attractivité territoriale et de création de valeur pour les acteurs locaux ?

Au-delà de ce projet, le Gouvernement envisage-t-il de poursuivre ou de renforcer les investissements consacrés à la valorisation des terrils du bassin de Charleroi, afin d'en faire un véritable pôle d'excellence du tourisme patrimonial, environnemental et de mémoire ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, s'agissant des moyens mobilisés sur le territoire de Charleroi, le projet bénéficie, via la Maison du tourisme du Pays de Charleroi, d'un soutien public de 443 947 euros, dont 332 960 euros de financement FEDER et 110 987 euros de cofinancement régional.

Dans le cadre du projet Interreg VI « Destination Terrils II » 2024-2027, le territoire de Charleroi est représenté principalement par les ensembles de terrils déjà mis en valeur lors du premier projet « Destination Terrils » et considérés comme les sites emblématiques de la ville. Sont notamment concernés les terrils du Martinet, des Piges, du Bayemont-Saint-Charles, de l'Épine, du Bois du Cazier, des Hiercheuses et le terril Résolu N° 2.

À ce stade, le projet ne prévoit pas de travaux lourds sur ces sites. L'accent est davantage mis sur des aménagements légers tels que l'installation de panneaux didactiques, de balisages ou encore de tables d'orientation. Les actions prévues s'inscrivent dans la durée du projet, d'avril 2024 à avril 2028.

Concrètement, le projet s'articule autour de quatre priorités :

- préserver, aménager et gérer les terrils de manière durable et raisonnée ;
- développer une offre touristique transfrontalière innovante, durable et inclusive ;
- promouvoir l'itinérance douce dans le bassin minier transfrontalier ;
- mettre l'animation culturelle au service du développement touristique durable des terrils.

Ces priorités se traduiront par des actions très concrètes, dont :

- l'accompagnement des propriétaires et opérateurs dans la gestion écologique des sites ;
- l'amélioration de la gestion des flux de visiteurs ;
- la formation des acteurs à l'accueil des publics à besoins spécifiques ;
- la production de contenus de valorisation ;
- la conception d'une carte de découverte transfrontalière.

Du point de vue du suivi, je serai attentive à ce que ce type de projet évolue vers une culture plus affirmée du résultat et de l'impact. Les indicateurs actuels portent notamment sur le nombre de participants aux formations, le nombre d'offres ou de produits touristiques et culturels développés, la participation aux événements de communication ou encore les expérimentations pilotes en matière de gestion écologique. Ces éléments sont utiles, mais ils doivent progressivement être complétés par une lecture plus qualitative : quelle fréquentation réelle ? Quel bénéfice pour les acteurs locaux ? Quelles retombées pour le territoire ? C'est cette logique de retour sur impact que je souhaite renforcer, tant dans les futurs cadres européens que dans nos propres critères d'octroi de subsides.

Enfin, je rappelle que les terrils, en tant que sites naturels, peuvent être éligibles selon les conditions reprises dans le Code wallon du tourisme.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Les terrils carolos sont des lieux de mémoire ouvrière, des espaces naturels, des lieux de promenade et, potentiellement, un véritable levier touristique pour la région, parce qu'il y a de plus en plus de personnes qui fréquentent les terrils. Dernièrement, la Boucle noire a fêté ses dix ans et 1 500 personnes ont participé à cette randonnée, qui est la plus célèbre de Charleroi, avec un parcours d'environ 20 kilomètres reliant plusieurs terrils, des friches industrielles, le Bois du Cazier, avec des points de vue spectaculaires. Cela participe au rayonnement de Charleroi et de toute une région. Très souvent, Charleroi a été regardée par rapport à ces difficultés. Là, on a vraiment l'occasion de valoriser ce qui fait son histoire et son identité.

Il faut du concret. Vous avez dit que ce ne sont pas des travaux lourds, mais qu'il s'agit plutôt de mettre des panneaux d'affichage, et cetera. Je constate aussi, par rapport à votre réponse, que même si c'est une bonne chose, la majeure partie du budget est réservée aux terrils de Charleroi. Or, il y a aussi le Grand-Charleroi avec le terril du Boubier à Châtelet, par exemple, qui n'est pas encore balisé. C'est un endroit magnifique qu'il faudrait aussi valoriser. Je reviendrai vers vous pour voir si ce projet peut s'étendre au-delà du centre-ville de Charleroi.

Mme la Présidente. – Je voudrais profiter de cette dernière réunion de notre Commission de la session afin de remercier les services pour le travail de qualité dont nous bénéficions à chaque réunion.

Je souhaite de belles vacances à toutes et à tous. Nous sommes dans la bonne commission pour rappeler que nous avons de magnifiques endroits en Belgique. Il est utile d'encourager toutes et tous à profiter de ces

beaux endroits, car, en plus, c'est bon pour notre économie.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 10 heures 14 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Grégory Chintinne, MR
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
M. Jori Dupont, Indépendant
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
Mme Anne Laffut, MR
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Sylvie Muratore, PS
Mme Özlem Özen, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Patricia Van Walle, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'en 2018)
BDO	Binder, Dijkster, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
ETP	équivalent temps plein
FEDER	Fonds européen de développement régional
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
HTVA	hors taxe sur la valeur ajoutée
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
P-Renewal	Rénovation énergétique du bâti wallon d'avant-guerre à valeur patrimoniale
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
SPW	Service public de Wallonie
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
WANT	Wallonie Aventure Nature Tourisme (ASBL)